

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis. A ce propos, nous sommes reconnaissants de la collaboration des partis d'opposition au sujet du projet de loi C-2. Je pense que vous constaterez un consensus en vue de passer aux initiatives parlementaires avec le représentant de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart).

M. Riis: Monsieur le Président, il y a en effet eu des discussions entre les partis, et nous sommes d'accord.

[Français]

M. le vice-président: Conformément à l'ordre adopté plus tôt, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES-- MOTIONS

[Français]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL DE RELANCE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie) propose:

Qu'un comité spécial de la Chambre soit créé afin d'étudier les problèmes reliés à l'industrie de la construction navale pour procéder à la relance de ce secteur d'activité au Québec.

—Monsieur le Président, tout d'abord j'aimerais expliquer la raison de la formation de ce comité. Je dois dire immédiatement que je serais prêt à accepter une motion, un amendement, si le gouvernement voulait ajouter que ce comité s'étende à tout le pays. Je suis aussi persuadé que mon collègue de Saint-Maurice (M. Grondin) accepterait cette modification, parce que je pense que le problème de la construction navale, des chantiers maritimes existe non seulement pour ceux du Québec mais aussi pour ceux des provinces Maritimes, de l'Ontario et de l'Ouest du pays.

Monsieur le Président, j'aimerais rappeler pour quelle raison... car on se rappelle qu'avant les élections de 1984, le gouvernement libéral antérieur partageait les contrats afin de s'assurer qu'il y ait du travail dans tous les chantiers maritimes.

Au Québec, nous avons trois chantiers maritimes importants: celui de Lauzon dans la ville de Québec, celui de Sorel et celui de la Vickers à Montréal. Et, à ce moment-là, en 1984, avant les élections et la prise du pouvoir par le gouvernement conservateur, ces trois chantiers avaient obtenu des contrats, que ce soit la fabrication de frégates pour le chantier de Montréal et celui de Sorel ainsi que le *Caribou*: un traversier qui avait été accordé au chantier de Lauzon. Entre-temps, il y a eu une transaction, ce qui veut dire que les propriétaires des chantiers de Lauzon ont acheté le chantier de Montréal et sans l'accord du gouvernement, sans viser quoi que ce soit, ont tout transféré ses contrats au chantier de Lauzon au Québec, ce qui

Construction navale

a eu pour effet de menacer la fermeture du chantier de la Vickers à Montréal, un chantier qui, historiquement, accordait des emplois, avait une influence.

Suite à cette décision, on se rappelle à ce moment-là l'inaction du gouvernement conservateur dans le dossier de la raffinerie Gulf, dans le dossier de la Bombardier. Alors, il y a eu tout à coup l'annonce de la fermeture et la perte de plusieurs entreprises et la perte de 5 000 emplois et j'ai mis sur pied, avec les représentants provinciaux, fédéraux de l'est de Montréal, un comité de survie pour forcer le gouvernement conservateur à agir dans ces dossiers-là, pour empêcher la fermeture de ces industries et sauver 5 000 emplois.

On se rappelle malheureusement que le gouvernement a autorisé presque la mort de la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal, en permettant à une compagnie étrangère d'acheter la raffinerie pour la fermer. Et Dieu merci, il y a eu le gouvernement provincial de M. Robert Bourassa et M. Ciaccia en arrière qui eux ont retroussé leurs manches et ont évité la fermeture complète de la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal! Également, compte tenu encore de l'inaction du gouvernement conservateur dans le dossier des chantiers maritimes, et je dois dire, pour être honnête, l'inaction, il y avait sûrement des problèmes peut-être compliqués à saisir, dans le domaine des chantiers maritimes.

Malheureusement, l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, le député de Langelier (M. Côté) au Québec, avait trafiqué, si je peux dire, ou avait comploté avec le ministre de l'Expansion industrielle régionale d'alors, pour s'assurer que le président de la société Versatile Vickers soit président pour coordonner la rationalisation des chantiers maritimes au Québec. A ce moment-là, le gouvernement, et c'est ce qui était inacceptable, avait garanti que s'il voulait avoir le contrat du *Caribou*, il devait réunir les intervenants dans le domaine naval au Québec, les trois chantiers que j'ai mentionnés tantôt, dont deux lui appartenaient et un, celui de Sorel, qui appartenait au gouvernement du Québec. A cette condition-là, ni plus ni moins, le gouvernement lui accordait le contrat du traversier *Caribou*. Or, M. Saunders est parti en croisade, il est allé voir le seul autre concurrent, il est allé voir le gouvernement du Québec et il lui a dit: Bien, écoute, tu devrais changer de vocation. Moi, j'ai eu le mandat du gouvernement fédéral et tu devrais changer de vocation et t'occuper de cela et moi, à Lauzon, à Québec, je vais faire les gros travaux, et à Montréal, je vais faire les petits travaux et je vais faire de l'argent, et toi, tu feras autre chose.

● (1230)

Malheureusement, j'avais été informé de cette chose-là et je dois féliciter le député de Richelieu (M. Plamondon) qui lui aussi avait organisé avec le syndicat sur la place... et même les gens, le député conservateur avait eu vent de cela, et c'est lui qui avait dénoncé cette attitude. Malheureusement, l'ancien ministre d'État de l'Expansion industrielle régionale, le député de Saint-Jean (M. Bissonnette), m'avait à ce moment-là traité de menteur, de dire que c'était faux. Moi, j'étais certain de l'information et, de fait, avec les demandes de la Loi de l'accès à l'information, j'ai obtenu des documents où c'était écrit noir sur blanc que le gouvernement s'engageait à accorder, tout était signé, et on sait ce qui est arrivé au député de Saint-Jean...! Alors, sa parole ou la mienne: je pense bien qu'on n'a